COMPTE RENDU
Assemblée Générale 2024
Jeudi 27 mars 2025

Adhérents Présents :

AMATO Bernardino
BERTOLOTTI Laurent
BORGETTO Nicolas
BOUTCHAMA PAROIS Joëlle
CABIROL Julien
CHAPPE Thomas
CORNAGLIA Michel
CORRIERE Sabrina
COSTA Amandine
DAVID Yann
DESCHAMPS Claude
DIALLO Mariama
DIAMANT Julien
DURANDO Eric
EYQUEM Gérard
FERRERO Claire-Hélène
FERRIER Angélique
GARNIER Karine
GASTALDI Martine
GIULLO Christine
GUITTON Guillaume
ISNARD Julie
ISNELLO Jean-Luc
JIREAU Sandra
JOUBE Christophe
KILIAN Laurent
OLIVIER David
PENA Thomas
TOUCAS Franck
VERSE Valérie

Adhérents représentés :

AUBERT MILLAN Coralie procuration à LEBLOND Florence
FONTES Magali procuration à FERRIER Romain
LACHAIZE Audrey procuration à GIRAUD Yolande
TURC Amandine procuration à ISNELLO Jean-Luc
TURC Pierre procuration à ISNELLO Jean-Luc

Adhérents excusés :

MAGOT Emilie

Membres du Conseil d'Administration présents :

COLLAS Magalie
FERRIER Romain
GIRAUD Yolande
LEBEAU Edmée
LEBLOND Florence
MERIC Béatrice
TEYSSIER Cyril

Membres du Conseil d'Administration représentés

GARCIA Caroline procuration à Magalie COLLAS

Membres du Conseil d'Administration Excusés

Membres du Conseil d'Administration Absents

AUBLET Marjory
OTT Marina
CORDIER VANESSA
MARTINATO Alain
PICOCHE Jean-Louis
ROSAN Ollivier
TURK Jérôme

Invités présents :

BOUABDALLAH Célia, Chargée de coopération CTG et coordonnatrice PEDT
BRONDELLO Sylvie, conseillère Mission locale CORAIL
CILIA Hervé, Adjoint au Maire de La Crau
FRASQUET Anne, Directrice du crédit agricole La Crau
MARTIN Christophe, correspondant Var Matin
MINISCALCO Frédéric, Directeur Mission locale CORAIL
ORILLON Alexis, Directeur de cabinet Mairie de La Crau
PESQUET Virginie, Présidente des Crau Mignons
PICHARD Muriel, Conseillère municipale délégation jeunesse
PROVENCE Henri, Président du comité de jumelage
ROBIN Gilles, Directeur du pôle services à la population
ROQUEBRUN Alain, Adjoint au maire
SIMON Christian, Maire de La Crau
TESSORE Elodie, Adjointe au maire

Invités excusés :

DUVAL Doriane, Directrice école Marcel PAGNOL
FRATELLIA-GUIOL Sébastien, Président Mission locale CORAIL
LOPASSO Muriel, Conseillère Caf du Var

Personnel du JIS :

AINÉ Hervé – CALONE Isabelle – COHIDON Yannick – GUIDUBALDI Inès – JULY Jonas – LACORDAIRE Killian – LAMBERT Alan – LENOIR Nathalie – MULOT Nicolas – PECHEREAU Blandine – PINEAU Maëlle – RIGIERT Adeline – RIEU Lily – SANGES Grégory – VENELLI Camille – VOILLEMIN Rachel

Intervenants :

MARELLO Stéphane, Expert-comptable – PERRONE Lise, commissaire aux comptes, MICHAUX Carole, Directrice et Martine PERLIN, directrice adjointe du JIS.

- Association Jeunesse Inter Services -
N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83JEP-05.12.12 du 12/12/2005
"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau 04-94-57-81-94 04-94-01-36-98 association@jis-lacrau.com
http://www.jis-lacrau.com/

Ouverture de la séance à 18h45

Florence LEBLOND, présidente, ouvre la séance en excusant l'absence des adhérents et des personnalités qui, pris par leurs obligations professionnelles et familiales, n'assisteront pas à l'assemblée générale.

Elle remercie tout particulièrement pour leur présence,

- Monsieur Christian SIMON, Maire de La Crau ;
- Madame Muriel PICHARD, Conseillère municipale en charge de la jeunesse ;
- Madame Elodie TESSORE, Adjointe au maire en charge des affaires scolaires ;
- Les élus et le personnel communal avec qui le JIS travaille régulièrement en étroite collaboration.
- L'ensemble des partenaires qui contribuent, aux côtés du JIS, à élargir son panel d'activités et proposent aux enfants et aux jeunes des actions culturelles, sportives et de loisirs de qualité ;
- Le Directeur de la mission locale CORAIL que l'association sollicite régulièrement pour le recrutement d'animateurs ;
- La directrice du crédit agricole de La Crau ;
- L'ensemble du personnel ;

Enfin, elle remercie chaleureusement les adhérents présents ou représentés. La présidente est satisfaite de constater que le nombre d'adhérents présents est grandement supérieur à celui des années précédentes. Cette mobilisation démontre l'intérêt des familles envers l'association et cela est source de motivation pour les bénévoles ainsi que pour les salariés, qui tout au long de l'année, œuvrent avec engagement pour proposer aux enfants et aux jeunes des activités de qualité, sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires.

La présidente présente l'ordre du jour :

1ère PARTIE

1. Approbation PV de l'assemblée générale 2023 du 4 avril 2024
2. Rapport financier de l'exercice 2024
3. Affectation du résultat 2024 en report à nouveau et en fonds de réserve pour investissement
4. Rapport d'activité de l'année 2024
5. Présentation du budget prévisionnel 2025 (fonctionnement et investissement)
6. Présentation des actions prévisionnelles 2025
7. Questions diverses
    a) Modification des statuts

2ème PARTIE

1. Renouvellement du conseil d'administration

3ème PARTIE (uniquement pour les nouveaux membres élus – Salle de réunion JIS)

1. Conseil d'administration pour l'élection du comité de direction

Avant de commencer la séance, la présidente propose aux adhérents de procéder, pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, au vote à main levée

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **Le vote à main levé est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 43 voix.**

- Association Jeunesse Inter Services -
N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83JEP-05.12.12 du 12/12/2005
"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau 04-94-57-81-94 04-94-01-36-98 association@jis-lacrau.com
http://www.jis-lacrau.com/

1ère PARTIE

1. Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale 2023 du 4 avril 2024

La présidente précise que le Procès-verbal a été envoyé par mail à l'ensemble des adhérents, le 6 mars 2025.
Elle demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des modifications à y apporter.

En l'absence de demandes, la présidente soumet au vote le procès-verbal de l'assemblée générale 2023.

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés soit, 43 voix**

2. Bilan et Rapport financier de l'exercice 2024

Présentation du bilan :

a) Les comptes annuels de l'exercice sont présentés et commentés par Monsieur MARELLO, expert-comptable.
Après avoir donné toutes les explications nécessaires à la compréhension du bilan et des annexes aux comptes annuels, monsieur MARELLO termine son intervention en informant l'assemblée que le bilan 2024 laisse apparaître un résultat créditeur de **35 935,39 €**
(Annexe 1 – Diapo 5 à 8)

b) Les graphiques financiers analytiques de l'exercice ainsi que les investissements réalisés sur l'exercice 2024, sont présentés et commentés par la directrice adjointe, Madame PERLIN.
(Annexe 1 – Diapo 9 à 13)

c) Le rapport général et spécial de l'exercice sont présentés par Madame PERRONE, Commissaire aux comptes.

Opinion du commissaire aux comptes :
« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association JEUNESSE INTER SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice »

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres
« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

Après avoir effectué les vérifications réglementaires, le commissaire aux comptes « Certifie sans réserve » les comptes de l'exercice 2024 de l'association, comme précisé dans ses rapports, le général et le spécial. ***(Cf. Rapport général et spécial - Annexe 2)***

Après avoir donné toutes les explications nécessaires à la compréhension du bilan et du rapport financier 2024, la présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

- Association Jeunesse Inter Services -
N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83JEP-05.12.12 du 12/12/2005
"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau 04-94-57-81-94 04-94-01-36-98 association@jis-lacrau.com
http://www.jis-lacrau.com/

Aucune demande n'étant formulée, la présidente soumet au vote le bilan 2024 établi par l'expert-comptable, le rapport général et spécial 2024, présenté et certifié sans réserve par le commissaire aux comptes ainsi que le rapport financier présenté par la directrice adjointe.

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : Le bilan présenté par l'expert-comptable, la répartition des dépenses et des recettes, présentée par la directrice adjointe ainsi que le rapport général et spécial, présentés et certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes pour l'exercice 2024, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés soit, 43 voix

3. Affectation du résultat 2024 *(Annexe 1 – diapo n°16)*

La présidente informe l'assemblée que l'exercice 2024 se clôture sur un excédent de 35 935,39 €. Elle souligne également que la situation financière de l'association est saine et stable.

Elle propose d'affecter le résultat bénéficiaire 2024 de **35 935,39 €** en report à nouveau créditeur pour un montant de **15 935,39 €** et en fonds de réserve d'investissement pour un montant de **20 000 €**

Elle demande s'il y a des questions ?
Aucune demande n'étant formulée, l'affectation du résultat 2024, tel que présenté ci-avant, est soumis au vote de l'assemblée générale.

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : L'affectation du résultat bénéficiaire 2024 présenté ci-avant est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 43 voix.

4. Rapport d'activité 2024 *(Annexe 1 – diapo n°17 à 102)*

Le rapport d'activité est présenté sous forme d'un diaporama commenté par la directrice et la directrice adjointe

La présentation du rapport d'activité étant terminée et après avoir donné toutes les explications nécessaires à sa compréhension, la présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Aucune demande n'étant formulée, la présidente soumet le rapport d'activité 2024 au vote de l'assemblée générale.

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : Le rapport d'activité de l'exercice 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 43 voix.

- Association Jeunesse Inter Services -
N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83JEP-05.12.12 du 12/12/2005
"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau 04-94-57-81-94 04-94-01-36-98 association@jis-lacrau.com
http://www.jis-lacrau.com/

5. Présentation du budget prévisionnel (fonctionnement et investissement) 2025

(Annexe 1 - diapo 105 et 106)

La présidente précise que l'ensemble des dépenses 2025 laisse apparaitre une augmentation de 72 050 € par rapport à l'exercice précédent.

A. Le budget de fonctionnement

a. Les dépenses

Présentation des variations les plus significatives :

Chapitre	Ecart
Achats *Augmentation du prix des repas facturés et autres produits alimentaires*	+ 10 423 €
Prestataires *Augmentation des frais de transport (bus et minibus) et organisation de 2 séjours au Futuroscope (bus)*	+ 7 797 €
Frais extérieurs *Augmentation des frais liés aux déplacements professionnels, aux paniers-repas, aux formations, aux indemnités pour le service civique et aux cotisations d'assurance.*	+ 2 210 €
Frais de personnel *Augmentation de la masse salariale + 1,50 %* *Evolution conventionnelle des coefficients* *Recrutement d'animateurs périscolaires + 2* *Autres mouvements de personnel*	+ 56 575 €
Mises à disposition communales *Entretien des locaux communaux externalisé*	- 5 912 €
Frais généraux *30 JIS + 3 000 €* *Frais bancaires + 2 000 €* *Assistance informatique + 3 100 €* *CAC et EC, assurances + 1 323 €*	+ 9 423 €

b. Les recettes

Les différences les plus marquantes entre les deux budgets se concentrent sur les chapitres suivants :

Présentation des variations les plus significatives :

Chapitre	Ecart
Prestations des familles *Augmentation des fréquentations et des QF moyens*	+ 58 665 €
Subventions *Retrait de la subvention exceptionnelle de la commune pour l'organisation de la manifestation des 30 ans du JIS = - 16 000 €* *Augmentation des aides à l'emploi = + 4 250 €*	- 11 750 €
Compensation communale SSIEG *Augmentation liée au volume d'activité ainsi qu'à l'inflation*	+ 38 068 €
Caf du Var *Augmentation de la PSO (prestation de service ordinaire) péri et extrascolaire pour toutes les tranches d'âges*	+ 20 005 €

Afin de garantir l'équilibre du budget 2025, un apport en fonds propres a été prévu, pour un montant de 3 170 €.

- Association Jeunesse Inter Services -
N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83JEP-05.12.12 du 12/12/2005
"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau ✆ 04-94-57-81-94 🖷 04-94-01-36-98 ✉ association@jis-lacrau.com
http://www.jis-lacrau.com/

B. Le budget d'investissement

Le budget d'investissement 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 500 €.

Après avoir donné toutes les explications nécessaires à la compréhension du budget prévisionnel 2025 en fonctionnement et en investissement, la présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Aucune demande n'étant formulée, la présidente poursuit la séance.

6. Présentation des actions prévisionnelles 2025

La directrice présente à l'assemblée les principales actions qui seront menées sur l'année 2025 *(cf annexe 1 – diapo 107 et 108).*

7. Questions diverses *(Annexe 2)*

a. Modification des statuts

La présidente présente le projet de modification des statuts qui a été transmis par mail le 11 mars à l'ensemble des adhérents.

Les modifications sollicitées se situent sur les articles 4 et 7, les autres articles des statuts restent inchangés :

Article 4 :
L'association se compose de membres : Fondateurs – Actifs – Honoraires – Bienfaiteurs.
Pour être membre il faut avoir payé la cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration, à l'exception des membres fondateurs, honoraires et bienfaiteurs qui n'utilisent pas les services du JIS.

A remplacer par :
Pour être membre, il faut avoir payé la cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration, à l'exception des membres fondateurs, honoraires, bienfaiteurs et les membres du comité de direction qui n'utilisent pas les services du JIS.

Article 7 :
Le conseil d'administration est composé de 9 à 27 membres.
Pour une part :
1°) Par les membres fondateurs figurant sur les statuts de création de l'association.
2°) Par un membre désigné par Monsieur le Maire de la commune de La Crau qui sera convoqué à toutes les séances du Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale. Ce membre désigné n'a aucune voix délibérative.

A remplacer par :
2°) Par un membre pouvant être désigné par Monsieur le Maire de la commune de La Crau qui sera convoqué à toutes les séances du Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale. Ce membre désigné n'a aucune voix délibérative

Après avoir fourni les explications nécessaires pour clarifier les modifications proposées, la présidente invite l'assemblée à poser ses éventuelles questions.
En l'absence de demandes, elle procède au vote concernant la modification des statuts telle que présentée précédemment.

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : Les statuts sont modifiés à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 43 voix.

- Association Jeunesse Inter Services -
N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83JEP-05.12.12 du 12/12/2005
"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau 04-94-57-81-94 04-94-01-36-98 association@jis-lacrau.com
http://www.jis-lacrau.com/

2ème PARTIE

1. Renouvellement du conseil d'administration

Pour le renouvellement du conseil d'administration, la présidente propose aux adhérents de procéder au vote à main levée.

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **Le vote à main levé est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 43 voix**

La présidente souligne que les conseillers sont élus pour un mandat de trois ans et que le conseil d'administration se réunit trois à quatre fois par an, ou davantage si les circonstances l'exigent.

Périodicité des réunions :

- Mars
- Mai
- Octobre
- Novembre ou décembre

Elle présente la liste des membres sortants, celle des bénévoles souhaitant renouveler leur mandat ainsi que les nouveaux candidats,

Membres du conseil d'administration sortants				Candidats au conseil d'administration		
AUBLET	Marjory		1	COLLAS	Magalie	Renouvellement candidatures
COLLAS	Magalie	Comité de direction – Secrétaire adj	2	FERRIER	Romain	
OTT	Marina		3	GARCIA	Caroline	
CORDIER	Vanessa		4	GIRAUD	Yolande	
FERRIER	Romain	Comité de direction - Secrétaire	5	LEBEAU	Edmée	
GARCIA	Caroline		6	LEBLOND	Florence	
GIRAUD	Yolande	Comité de direction - Trésorière	7	MERIC	Béatrice	
LEBEAU	Edmée	Comité de direction – Vice-présidente	8	TEYSSIER	Cyril	
LEBLOND	Florence	Comité de direction - Présidente	9	AUBERT MILLAN	Coralie	Nouvelles candidatures
MERIC	Béatrice		10	BOUTCHAMA- PAROIS	Joëlle	
TEYSSIER	Cyril		11	CHABOUD	Laure	
TURK	Jérôme		12	CORRIERE	Sabrina	
			13	GASTALDI	Martine	
			14	GUITTON	Alizée	
			15	ISNARD	Julie	
			16	OLIVIER	David	
			17	TOUCAS	Myriam	
			18	TOUCAS	Franck	
			19			
			20			
			21			
			22			
			23			
			24			
MARTINATO	Alain	Membres fondateurs	25	MARTINATO	Alain	Membres fondateurs
PICOCHE	Jean-Louis		26	PICOCHE	Jean-Louis	
ROSAN	Ollivier		27	ROSAN	Ollivier	

la présidente invite l'assemblée à poser ses éventuelles questions.
En l'absence de demandes, elle soumet au vote de l'assemblée générale la liste des candidats qui constitueront le nouveau conseil d'administration

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : **La constitution du conseil d'administration, telle que présenté précédemment, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 43 voix**

- Association Jeunesse Inter Services -
N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83JEP-05.12.12 du 12/12/2005
"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau 04-94-57-81-94 04-94-01-36-98 association@jis-lacrau.com
http://www.jis-lacrau.com/

La présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions que les adhérents souhaiteraient aborder ?

M. ISNELLO sollicite le JIS concernant le remplacement de matériel mis à disposition des groupes de musique utilisant la salle Jean Natte, durant les créneaux horaires attribués à l'association par la commune.
La présidente l'invite à prendre contact avec la directrice madame MICHAUX pour effectuer un état des lieux du matériel à remplacer. Ce point fera l'objet d'une décision lors d'une réunion du comité de direction.

Avant de lever la séance, Madame LEBLOND s'adresse aux adhérents venus plus nombreux que les années précédentes et les remercie, une nouvelle fois, de leur présence. Cette mobilisation est source de reconnaissance et de motivation pour l'ensemble des bénévoles et des salariés qui mettent tout en œuvre pour proposer des activités et un encadrement de qualité, aux enfants que les familles nous confient durant les temps d'accueil de loisirs. Elle souligne également, que toutes les équipes (administratives et ACM) travaillent sans relâche pour respecter les obligations prévues par le contrat de mandatement SSIEG signé en 2022 avec la commune, ainsi que les autres contraintes administratives légales auxquelles l'association doit se conformer chaque année.

Enfin, elle remercie chaleureusement l'équipe de direction administrative et ACM ainsi que l'ensemble du personnel pour le travail accompli ainsi que pour leur engagement et leur professionnalisme.

Pour conclure l'assemblée, la présidente invite monsieur le Maire à prendre la parole.

Monsieur SIMON exprime ses sincères remerciements à l'ensemble du personnel de l'association, ainsi qu'à Madame LEBLOND, pour avoir accepté d'assumer la présidence du JIS depuis 2017. Il tient également à saluer l'engagement de tous les membres du comité de direction et du conseil d'administration, qui consacrent du temps au bon fonctionnement du JIS.

C'est avec un profond regret qu'il précise que les activités liées à l'enfance et à la jeunesse sont désormais considérées comme des secteurs dits concurrentiels. Pour cette raison, la commune a été contrainte de lancer un appel à manifestation d'intérêt en 2022.
Il souligne également qu'en sa qualité de Maire de la commune, il n'est plus autorisé à figurer parmi les membres fondateurs, bien qu'il soit à l'origine de la création du JIS.

Il exprime sa satisfaction envers l'ensemble des salariés et des bénévoles pour avoir su préserver l'esprit du JIS, malgré le passage au SSIEG. Il souligne qu'il y a quelques mois, lors d'une visite de courtoisie, il a assisté à une réunion hebdomadaire de travail de l'équipe d'animation et il tient à rassurer les adhérents sur le haut niveau de professionnalisme des équipes qui prennent en charge leurs enfants.
Il leur adresse ses félicitations ainsi que ses remerciements pour leur engagement au service de la jeunesse.

Enfin, il présente ses chaleureuses félicitations aux nouveaux adhérents qui rejoignent le conseil d'administration.

La présidente sortante, invite les membres du conseil d'administration nouvellement élus, à rejoindre la salle de réunion du JIS, afin de procéder à l'élection du comité de direction.

Clôture de la séance à 19h50

Romain FERRIER
Secrétaire

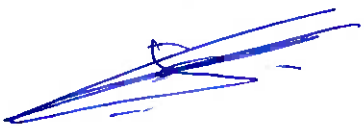

Florence LEBLOND
Présidente

- Association Jeunesse Inter Services -
N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n° 83JEP-05.12.12 du 12/12/2005
"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau 04-94-57-81-94 04-94-01-36-98 association@jis-lacrau.com
http://www.jis-lacrau.com/